

DEC213211DR10

Décision portant nomination de Mme Sylvia GEORG aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS12294DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC212260IN2P3 du 16 juillet 2021 portant cessation de fonctions de M. Rémi BARILLON et nomination de Mme Sandrine COURTIN directrice d'unité de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

Considérant que Mme Sylvia GEORG a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2017 et du 6 au 8 juin 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sylvia GEORG, ingénieure d'étude, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), à compter du 1^{er} juillet 2021.

Mme Sylvia GEORG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sylvia GEORG est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

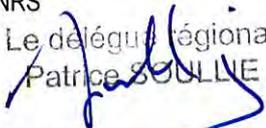
Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2021

La directrice d'unité
Sandrine COURTIN



Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLE



Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg


Michel DENEKEN

DEC213213DR10

Décision portant nomination de M. Alexandre LECOINTRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC212260IN2P3 du 16 juillet 2021 portant cessation de fonctions de M. Rémi BARILLON et nomination de Mme Sandrine COURTIN directrice d'unité de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

Considérant que M. Alexandre LECOINTRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alexandre LECOINTRE, ingénieur d'étude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), à compter du 1^{er} juillet 2021.

M. Alexandre LECOINTRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre LECOINTRE est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2021

La directrice d'unité
Sandrine COURTIN



Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE



Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg


Michel DENEKEN



DEC213215DR10

Décision portant nomination de M. Eric SCHAEFFER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC212260IN2P3 du 16 juillet 2021 portant cessation de fonctions de M. Rémi BARILLON et nomination de Mme Sandrine COURTIN directrice d'unité de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

Considérant que M. Eric SCHAEFFER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 3 au 5 février 2004 et du 9 au 11 mars 2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Eric SCHAEFFER, ingénieur d'étude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), à compter du 1^{er} juillet 2021.

M. Eric SCHAEFFER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Eric SCHAEFFER est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2021

La directrice d'unité
Sandrine COURTIN



Visa du délégué régional du CNRS



Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de
l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN

